



Agents du ministère de la Justice

Faisons vivre les registres

Santé et Sécurité au Travail !

COMMUNIQUÉ :

La santé et la sécurité au travail ne sont pas des options : ce sont des droits fondamentaux pour chaque agent.

Les registres Santé et Sécurité au Travail (SST) sont des outils essentiels pour signaler les risques, améliorer les conditions de travail et prévenir les accidents.

► Pourquoi ces registres sont-ils indispensables ?

- Ils permettent à chaque agent de signaler une situation dangereuse ou dégradée
- Ils assurent une traçabilité des problèmes rencontrés sur le terrain
- Ils obligent l'administration à répondre et à mettre en place des mesures correctives
- Ils contribuent à une culture de prévention, bénéfique pour tous

Mais, sur le terrain, des blocages persistent. Trop souvent, des encadrants freinent et/ou découragent l'utilisation de ces registres :

- minimisation des signalements
- absence de réponse
- pression implicite pour ne pas écrire
- manque d'information sur leur existence ou leur usage

Ces pratiques sont inacceptables et contraires aux obligations de l'employeur

► Rappel :

Vous avez le droit d'écrire librement dans ces registres.

Aucune autorisation préalable n'est nécessaire

Aucun agent ne doit subir de pression ou de représailles pour avoir signalé un risque

► Que faire ?

Utilisez les registres dès que nécessaire

- Notez précisément les faits (date, lieu, situation)
- Informez les représentants du personnel en cas de blocage
- Exigez une réponse de l'administration

Ensemble, agissons pour des conditions de travail dignes et sûres

La prévention commence par la parole des agents

Ne laissons pas le silence s'installer. Votre sécurité, votre droit, votre voix !

